

BUDGET PRIMITIF 2015

Montant total du budget 2015 :

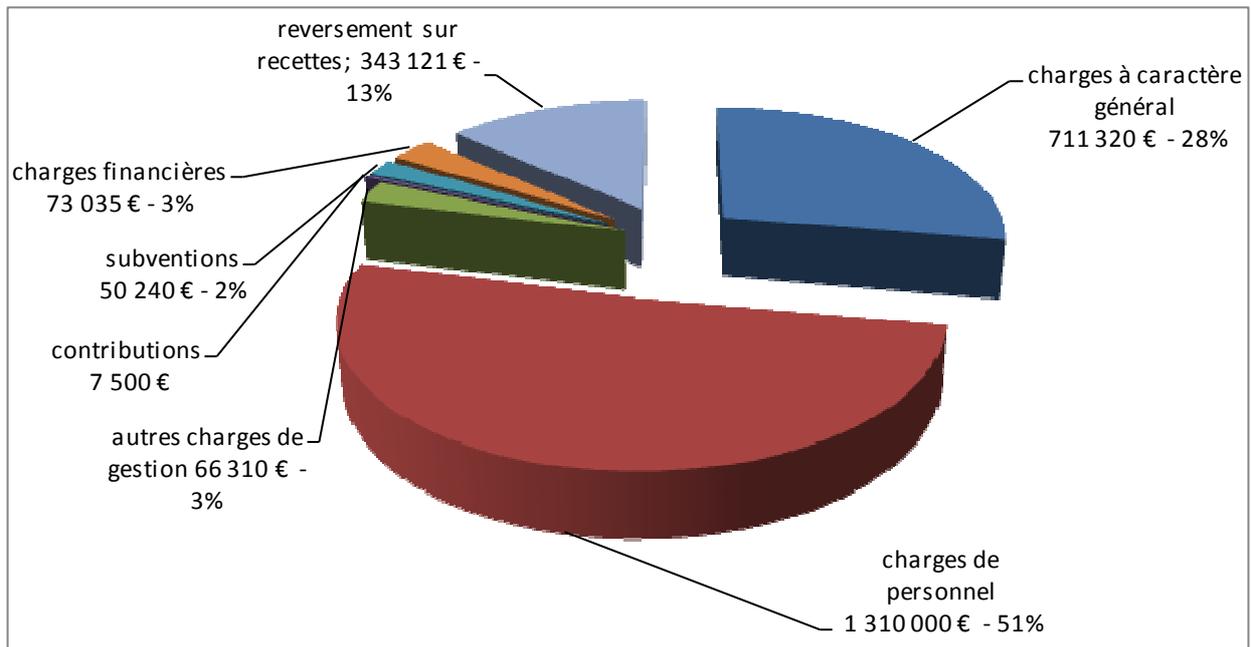
Fonctionnement : 3 111 240 €

Investissement : 849 100 €

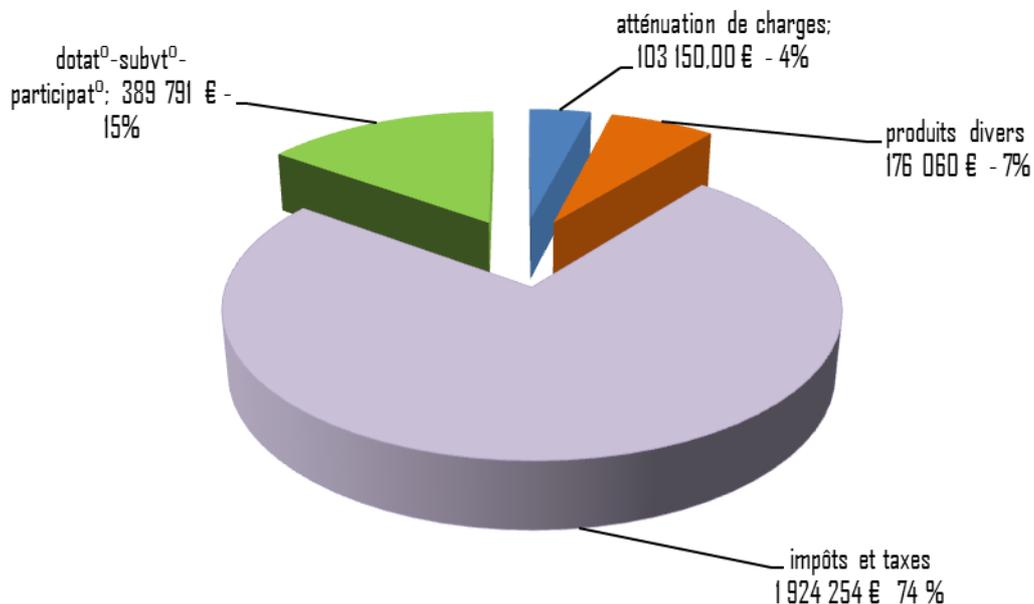
I La répartition des recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes et dépenses réelles doivent être équilibrées, ce qui impose une réduction de certaines dépenses ajustables pour compenser la baisse des dotations de l'État (économies sur achats, non-remplacement systématique du personnel...)

Les dépenses RÉELLES de fonctionnement 2015 : 2 561 526 €



Les recettes RÉELLES de fonctionnement 2015 : 2 593 270 €



Les Subventions votées pour 2015

Ami "T"	150	Direction Deptle Education Natnle	50		
Amicale des Sapeurs-pompiers	250	Danse autour du Loing	250	La brème (société de pêche)	150
Amis de Bourron-Marlotte	400	École de musique Bords de Loing	3 800	Le Rûcher	1 000
Amis de la Forêt	50	Festiv' Bourron-Marlotte	2 500	Prévention routière	150
Amis de l'orgue	700	F.N.A.C.A.	300	Réveil band de Bourron-Marlotte	600
Association des Commerçants	300	Football club intercommunal du Loing	5 600	Scouts d'Europe	200
BCBL (badmington)	600	F.C.I.L pour rythmes scolaires	840		
Caractère pour Bourron-Marlotte	150	GENE	50		
Club de l'amitié	500	Graveurs Associés	200		
Club Interculturel George Sand	150	Jardins familiaux du Clos	200	Total Subvent^o aux associations	25 240
C.S.B.M	5 300	Jumbo run des Gâtines	250	Caisse des Écoles	5 000
Cour de récré	150	Karaté Club	400	Centre Communal d'Action Sociale	20 000

La fiscalité 2015

Une hausse modérée des taux de fiscalité n'a pas pu être évitée en 2015 pour les raisons principales suivantes :

- baisse des dotations de l'État de 52 000 € et augmentation de la fiscalité d'équilibre entre communes de 12 000 € ;
- régularisation de dépenses anciennes non soldées dont quatre années de contribution à Fontainebleau pour l'École Léonard de Vinci (20 584 €) et le remboursement à la Région de la subvention reçue lors de l'achat-vente de l'Hôtel de la Paix (27 450 €).
- poursuite nécessaire des travaux de voirie et d'entretien des bâtiments publics et des écoles.

Taux communaux	Taux 2014 (%)	Taux 2015 (%)
Taxe d'habitation	9,58	10,06
Taxe foncière (bâti)	19,76	20,75
Taxe foncière (non bâti)	46,68	49,02

Pour les mêmes raisons, mais aussi à cause de travaux de réhabilitation non prévus à la piscine de la Faisanderie, la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (CCPF) a dû revoir ses taux de fiscalité en 2015 comme suit :

Taux CCPF	Taux 2014 (%)	Taux 2015 (%)
Taxe d'habitation	7,82	8,367
Taxe foncière (bâti)	0,45	0,482
Taxe foncière (non bâti)	4,33	4,633
Contribution Entreprises (CFE)	24,75	25,76

II Les investissements portés en 2015

En investissement, cession du patrimoine communal n'ayant pas mission de service public sans appauvrir le capital communal par la construction de biens communaux prioritaires (restaurant scolaire) ou la préemption de biens nécessaires au développement du village.

Répartition des dépenses d'investissement : 849 100€



Cadre de vie → 26 404 €

Mobilier urbain, éclairage, clôture



Bâtiments publics → 209 306 €

agrandissement du Cocci Market, travaux d'amélioration, de mise en conformité et de sécurisation des bâtiments



Œuvres d'art → 1 500

Acquisition enchères



Voirie → 231 000 €

Voirie et trottoirs : 120 000 € , parking de Gaulle : 66 000 €, trottoirs Gare - place de la Ferme : 45 000 €



Moyens des services → 36 900 €

Acquisition matériel, mobilier divers pour les services municipaux



Dépenses non affectées → 343 990 €

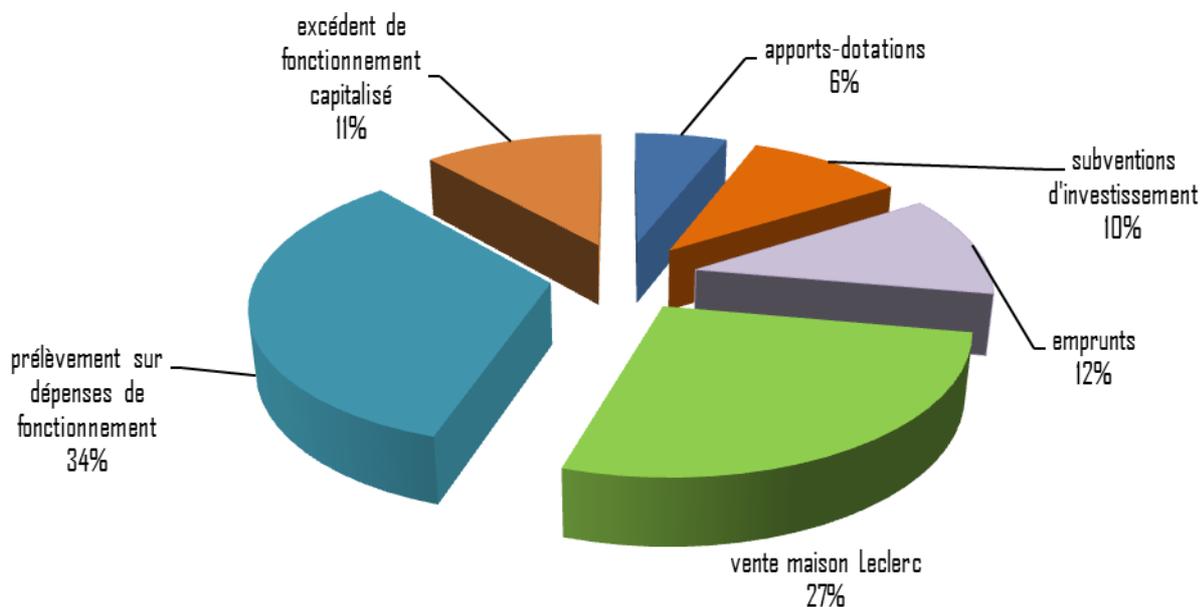
Remboursement du capital des emprunts : 254 385 €

Solde d'exécution 2014 : 58 912 €

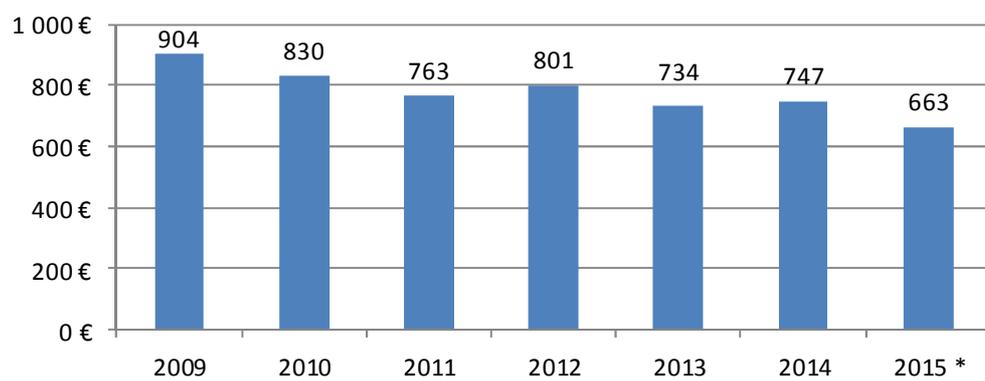
Dépôts et cantionnements : 1 100 €

Dépenses imprévues : 29 593 €

Répartition des recettes d'investissement : 849 100 €



endettement par habitant



*prévisionnel